



**JE SUIS
CHARLIE**

**ENSEMBLE,
POUR LES LIBERTÉS
ET LA DÉMOCRATIE.**

L'Essentiel : 10 et 26 février 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunion extraordinaire et ordinaire

Suite à la publication des résultats économiques de 2014, la confidentialité de ces informations (livrées au CEt Extraordinaire du 20 janvier 2015) économiques est levée, et nous pouvons enfin les partager avec vous :

■ Point 1 : Point économique : Bilan 2014

Le résultat de l'année 2014 est conforme aux attentes avec une belle performance au dernier trimestre.

Au niveau des Secteurs :

- Les marchés « Financier », « Assurance Prévoyance Santé » et « Industrie & Services » terminent au-dessus du budget.
- Le marché « Secteur Public », malgré un bon deuxième semestre, n'a pas pu rattraper le retard de début d'année dû en grande partie à l'avant vente sur le projet Louvois. Sopra est toujours en liste avec Accenture et Atos/Steria. Si le binôme Atos/Steria l'emporte, Sopra Steria Group respectera l'engagement pris par Steria.
- Le marché « Telecoms & Média » reste le partenaire privilégié d'Orange mais doit faire face à un contexte difficile avec SFR (difficultés de paiement, Inter-chantiers important).

Au niveau des Régions :

- Les régions « Rhône-Alpes-Auvergne » et « Nord » terminent au-dessus du budget,
- Les régions « Sud-Est » et « Atlantique » sont au budget,
- La région « Midi-Pyrénées » termine en dessous de son budget pourtant revu à la baisse en cours d'année. Seule la division Aeroline SIG est au-dessus de son budget.

Pour la direction de Sopra, la Région Midi-Pyrénées devra encore faire face à des difficultés dans les années à venir. Elle prévoit une décroissance à venir sur 2 ans pour la division Aeroline STIE. Concernant la division Tertiaire, une reconstruction est à opérer. **A quel Prix ?**

La direction veut également réduire les Inter-chantiers, l'objectif annoncé : - de 100 ETP en inter-contrat à la fin du 1^{er} trimestre 2015 contre 330 ETP (+120 sur I2S) en inter-contrat à ce jour. Comment ?

Sinon du côté de nos collègues de Sopra Banking Software tout va bien, grâce à la vente de licences à la Banque Postale en fin d'année, qui booste son résultat.

Au-delà de nos frontières, c'est un peu plus compliqué :

- Sopra Belgique et Sopra Suisse sont au-dessus de leur budget alors que Sopra Espagne se maintient.
- Sopra Italy, Sopra UK et Sopra Allemagne sont en grande difficulté. La direction de Sopra envisage même d'abandonner le projet « Opale » d'Airbus en Allemagne si le déploiement n'intervient pas rapidement pour arrêter l'hémorragie.

Pour voir le communiqué de presse de Sopra pour compléter :

http://www.soprasteria.com/docs/librariesprovider29/Finance-Sopra-Steria/CP-Financier/27022015_soprasteria_publicationca_vf_fr.pdf?sfvrsn=0





ENSEMBLE,
POUR LES LIBERTÉS
ET LA DÉMOCRATIE.

L'Essentiel : 10 et 26 février 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunion extraordinaire et ordinaire

CEt Extraordinaire du 10 février 2015

■ Point 8 : Réponse écrite de la direction aux avis et motions des élus sur les projets de fusions rendus le 17 octobre 2014 :

Les élus CFDT rappellent à la direction son obligation légale, mais la direction n'a soi-disant pas compris la question ! Surréaliste !

Devant tant de mauvaise foi, vos élus CFDT s'interrogent sur le désir de la direction de passer à plus de formalisme, voire de juridisme dans les rapports entre élus et direction !

Nous rappelons notre question : comment la direction a-t-elle pu annoncer de ne pas faire de casse sociale (avant un éventuel PDV en juin), sans calculer le taux d'embauche, mais surtout de départs, d'inter-chantier, etc. à atteindre !? Comment absorber les 400 Inter-chantiers sans cela ? À moins que la direction ne soit en train de faire partir « discrètement » et de manière individuelle 400 personnes économiquement en trop !

... Le silence de la direction est lourd de sens...

■ Point 9 : Représentants ex-Steria au sein du CE Sopra Steria Group

La direction n'y est pas opposée.

Pourtant, alors que des élus des IRP de Steria ont été désignés comme invités permanents lors d'une précédente séance du CE, celle-ci ne les a jamais invités.

Un oubli sans doute !!!

■ Point 12 : Dévolutions des ex-CE Steria:

La direction n'a rien fait et est incapable de dire où en sont les dévolutions des anciens CE Steria, ce qui est INDISPENSABLE pour reprendre les activités, clore les comptes, et poursuivre avec les associations !

Malgré les nombreux rappels des élus CFDT, la direction traîne...

■ Point 13 : Différence de frais entre salariés ex-sopra et ex-steria

Les salariés ex-steria étant encore quelques semaines aux tarifs de remboursement des frais de steria, des collègues aujourd'hui dans la même entreprise et le même projet ne sont pas remboursés de la même manière !

Suite à la volonté affichée de la direction de « prendre le meilleur de chaque entreprise dans la fusion », vos élus réclament que la direction aligne le remboursement des frais sur le meilleur !

La direction refuse... Une fois de plus, les belles intentions n'ont été affichées que pour avoir l'avis du CE...

■ Point 16 : Désignation de deux représentants au sein du Conseil de Surveillance du FCPE Sopra Actionariat PEE

Bernard Mollier (CFDT) et Michel Gratacap (CGT) sont désignés pour représenter les salariés au sein du Conseil de surveillance du FCPE Sopra Actionariat PEE.





ENSEMBLE,
POUR LES LIBERTÉS
ET LA DÉMOCRATIE.

L'Essentiel : 10 et 26 février 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunion extraordinaire et ordinaire

■ Point 17 : Désignation de deux représentants au sein du Conseil de Surveillance du FCPE Sopra Actionnariat hors PEE

Donatella Coraggio (CFDT) et Patrick Piot (CFDT) sont désignés pour représenter les salariés au sein du Conseil de surveillance du FCPE Sopra Actionnariat hors PEE.

■ Point 19 : Information du CE sur un projet de convergence des référentiels Métiers Sopra et Steria

Une analyse comparative a été menée sur le périmètre France hors ISS, édition et BPS afin d'identifier les éventuels points de convergence entre ces deux dispositifs.

D'un côté, un référentiel Métiers Steria avec 222 emplois repères et de l'autre notre référentiel Métiers Sopra regroupant 19 emplois repères.

On aurait pu espérer voir le référentiel Sopra s'enrichir, détailler un peu plus nos métiers.

Il n'en est rien. La direction a recasé les salariés ex-steria dans les 19 emplois repères bien flous de Sopra.

Et pour les métiers qui n'existaient pas à Sopra ? Pas de problème, la direction va les rajouter mais avec un niveau de détail nettement moindre que dans le référentiel Steria.

Nous dénonçons ce référentiel métier Sopra depuis toujours, et les cas de salariés se voyant reprocher la non-atteinte de tous les objectifs flous de chaque « métier » nous donnent tristement raison. Nous voyons là la réelle utilité de ce référentiel pour la direction, plutôt que d'utiliser le découpage du Syntec, **qui obligerait à augmenter la classification (et le salaire) de nombre de salariés !...**

■ Point 21 : Nouvel entretien professionnel portant sur les perspectives d'évolution et non sur l'évaluation du travail des salariés (introduit par la loi en mars 2014)

La direction a l'intention de coupler cet entretien avec le PAP.

On commence par le PAP, on enchaîne avec l'entretien professionnel, les deux effectués par votre manager de proximité et roulez jeunesse.

Vos élus font observer que si le législateur a souhaité scinder ces deux entretiens, comme cela est clairement indiqué dans la loi, ce n'est certainement pas pour rien.

Il s'agit de garantir un maximum d'équité dans le processus d'évaluation des salariés afin qu'il n'y ait pas confusion entre les perspectives d'évolutions des salariés et l'évaluation annuelle.

Comment évoquer des perspectives d'évolutions suite à un entretien d'évaluation qui se serait mal passé ?

Accolé l'entretien professionnel au PAP, déjà souvent mal vécu par les salariés, n'est certainement pas le meilleur moyen pour instaurer un climat de confiance et permettre au salarié d'envisager sereinement son avenir à Sopra Steria Group.

La direction en est « à la réflexion » alors que la loi date de début 2014 !!

Et elle refuse d'engager cette réflexion en partenariat avec vos élus ! Pourquoi ne pas écouter les propositions des salariés ?!

Quand est-ce que la direction va enfin respecter la loi ?





**JE SUIS
CHARLIE**

**ENSEMBLE,
POUR LES LIBERTÉS
ET LA DÉMOCRATIE.**

L'Essentiel : 10 et 26 février 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunion extraordinaire et ordinaire

■ Augmentations janvier 2015

La direction n'a rien à dire au CE ! Les augmentations sont pourtant faites, mais aucun retour aux élus ?! la direction fait attendre... encore...

CEt Ordinaire du 26 février 2015

■ Point 1 : Élection du secrétaire du CE



Déclaration de la CFDT suite aux évènements du CE :

« Le secrétaire CFDT ne convenant plus à la majorité des élus, et suite à la cacophonie de destitutions, la CFDT a annoncé ne plus pouvoir présenter de candidat au poste de secrétaire, mais également donner ses 5 voix au candidat CGT ou Sud qui se présenterait.

La liste CGT-Sud est donc assurée d'avoir les 8 voix nécessaires à sa majorité et à l'élection du secrétaire qu'elle choisirait.

Mais CGT-Sud refuse de prendre le poste et le travail !

Comme ils refusent également de faire le travail de secrétaire adjoint depuis la destitution du secrétaire.

Et aujourd'hui, **Sud donne une voix au CEi volontairement, pour faire élire un secrétaire CEi pro-patronal !** Les salariés ayant votés CGT-Sud apprécieront !

Quant aux CEi, fidèles à eux-mêmes, ils ont provoqués le départ du secrétaire, sans avoir de solution de rechange, n'ont pas présenté de candidat au dernier CE, alors qu'ils avaient la majorité assurée grâce à l'absence organisée de Sud ... Et aujourd'hui, surprise, ils changent de position (suite à quelles pressions ? la direction est bien contente de ce dénouement ...)

Nous espérons que ce nouveau secrétaire gardera les règles de transparence, de non-censure des questions et des remarques sur les PV, ...

Nous regrettons que malgré une majorité syndicale au CE, le secrétariat échoit à un élu pro-patronal. »

■ Point 2 : Travail du dimanche

Comme d'habitude, vos élus CFDT mettent le doigt sur des travaux problématiques :

Un salarié travaillera ainsi **11 jours d'affilé !**

Nous rappelons à la direction le **danger sur la santé** du salarié que cela représente et la responsabilité de la société. Malheureusement, la direction ne veut pas entendre et se réfère aux lois qui limitent le travail par semaine calendaire, sans faire le cumul...





ENSEMBLE,
POUR LES LIBERTÉS
ET LA DÉMOCRATIE.

L'Essentiel : 10 et 26 février 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunion extraordinaire et ordinaire

■ Point 4 : Plan de formation 2015 Sopra-Steria

Motion proposée par vos élus CFDT, et adoptée à la majorité du CE :

« Les élus du Comité d'Établissement constatent une nouvelle **entrave au fonctionnement de l'instance du CE**. En effet, malgré ses obligations légales et les rappels répétés des élus, la direction n'inscrit à l'ordre du jour la consultation du Comité d'Établissement sur le plan de formation 2015 qu'aujourd'hui, le 26 février 2015, dépassant de beaucoup la limite légale de fin décembre 2014 (D2323-7). »

Motion proposée par vos élus CFDT, et adoptée à la majorité du CE :

« Les élus du Comité d'Établissement sont dans l'incapacité d'émettre un avis éclairé devant le **manque criant d'informations**.

En particulier :

- Les objectifs clairs de ce plan de formation sur l'année 2015 avec leurs priorités ;
- Les coûts et organismes de chaque formation prévue ;
- Aucune indication des formations comprises dans les plans ou parcours de formation, mais une liste de parcours flous ;
- Les jours de formation promis par la direction pour chaque salarié suite à l'intégration n'apparaissent pas ;
- Le nombre de salariés visés pour chaque action ;
- Les détails du plan Steria sont passés à la trappe au lieu d'étendre à Sopra Group ces informations ;
- Les conditions de la mise en œuvre des contrats et période de professionnalisation manquantes (D2323-6) ;
- Le public visé et les critères pour chaque formation, notamment pour le nouveau « plan d'évolution individuel » ;
- Les objectifs pour le public non formé depuis 3 ans, les populations sensibles, notamment les retours d'absences prolongées, les Travailleurs Handicapés, les métiers disparaissant, les salariés plus âgés que la moyenne Sopra Steria Group, etc ;
- Les imputations du temps des e-learning et formations courtes dans le temps de travail ;

...

Nous attendons ces informations au plus vite afin d'être en mesure de nous prononcer »

■ Point 5 : Changement de médecine du travail Meudon/Vélizy

« Les élus du Comité d'Établissement Sopra Steria Group émettent un **avis négatif** au projet de la direction de modification de la médecine du travail des sites de Meudon et Vélizy.

Ce projet concerne en effet également les **salariés de la société filiale I2S**, et leur Comité d'Entreprise doit être consulté. Comme la direction le rappelle aux élus en refusant qu'ils assistent des salariés en entretien de licenciement chez I2S, les élus du CE Sopra Steria ne représentent pas les salariés de I2S, et ne sauraient donc décider pour eux. Pour rappel, **cette situation est entièrement organisée par la direction**.

Sur le fond, il s'agit d'un projet de **forte diminution des services médicaux** pour les salariés de





**JE SUIS
CHARLIE**

**ENSEMBLE,
POUR LES LIBERTÉS
ET LA DÉMOCRATIE.**

L'Essentiel : 10 et 26 février 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunion extraordinaire et ordinaire

Meudon/Vélizy. La direction veut passer d'un médecin dédié et présent sur site 4 jours sur 5 par semaine à la présence d'un médecin 2,5 jours sur 5. Ceci, alors même que ce site est très touché et sensible aux problèmes de Risques Psycho-Sociaux, comme reconnu par les inspections du travail, les médecins et les IRP depuis plusieurs années (alertes, courriers, démission des médecins, ...).

De plus, la direction ne s'engage en rien à faire perdurer ces 2,5 jours de présence d'un médecin sur site, et, une fois l'avis donné, elle aura tout loisir de diminuer encore, ou même supprimer, ce temps, sans passer par le CE.

Les élus demandent plutôt à la direction d'organiser la présence d'un médecin du travail sur les autres sites du groupe en France, qui en ont bien besoin. »

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CE » il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (la liste des DS et des élus CE et DP est disponible sur intranet Sopra Steria).

Vos élus au CE InterSyndicale CFDT CFE-CGC

Titulaires		Suppléants	
Bernard MOLLIER	Albi / Toulouse	Nathalie LACASSAGNE	Albi
Caroline RICHARD	Manhattan / Montreuil	Pierre GIRAudeau	Rennes
William BEAUMOND	Aix-en-Provence	Katia WATTIAU	Rennes
Gilles BROUILLAUD	Mattéi / Manhattan	Donatella CORAGGIO	Manhattan
Patrick PIOT	Manhattan / Montreuil		

